

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 04 FEVRIER 2021

DELIBERATION N°18/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	29 JANVIER 2021	29 JANVIER 2021
40	32	39		
OBJET : Diagnostic flash post Covid 19 et plan d'actions pour le commerce Plan de relance – Petites villes de demain				
RESUME : Lancement et demande de financement d'une étude destinée à l'appréciation objective des impacts de la crise sur l'appareil commercial des territoires Petites villes de demain. Cette étude permettra de disposer d'une image des fragilités existantes et de leur évolution possible, et ainsi donner à la Communauté de communes les moyens d'adapter sa politique d'intervention.				

L'an deux mille vingt et un,
le quatre février,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel de Saint-Etienne du grès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. BLANC Patrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

ABSENTS : M. GARNIER Gérard

PROCURATIONS :

- De M. ALI OGLOU Grégory à M. BLANC Patrice ;
- De M. ARNOUX Jacques à MME. PELISSIER Aline ;
- De MME. BISCIONE Marion à MME. ROGGIERO Alice ;
- De MME. BLANCARD Béatrice à MME. LICARI Pascale ;
- De M. GALLE Michel à M. CHERUBINI Hervé ;
- De M. MAURON Jean-Jacques à M. THOMAS Romain ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. CARRE Jean-Christophe ;

SECRETARE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le conseil communautaire,

Rapporteur : Yves FAVERJON

Monsieur le Vice-président expose que les entreprises et, plus particulièrement, les commerces et artisans de proximité de l'ensemble des communes de la CCVBA, depuis le mois de mars 2020 font face à une crise économique et sanitaire inédite et complexe.

Il rappelle que les commerces, l'artisanat et les services de proximité constituent des activités essentielles à la vitalité et à l'attractivité du territoire des Alpilles. Enjeu économique majeur, mais aussi besoin social, le maintien et le développement du commerce sont l'un des objectifs prioritaires du schéma de développement économique de la Communauté de Communes.

Le bureau communautaire souhaite donc amplifier le soutien aux commerces, durement touchés par la crise, préparer les conditions de la relance économique, et participer activement au dispositif « petites villes de demain » dont la ville centre Saint-Rémy de Provence est bénéficiaire.

Monsieur le Vice-président indique que, pour faire face à la crise sanitaire et économique, la Banque des Territoires propose « un plan de relance commerces de proximité – Petites villes de demain ». L'une de ces mesures consiste à financer une AMO, à hauteur de 30 000 euros, destinée à l'appréciation objective des impacts de la crise sur l'appareil commercial des territoires Petites villes de demain. Cette étude permettra de disposer d'une image des fragilités existantes et de leur évolution possible, et ainsi donner à la Communauté de communes les moyens d'adapter sa politique d'intervention.

La Communauté de communes souhaite saisir cette opportunité en s'engageant dans une mission « Ingénierie – Impact de la crise sur l'appareil commercial des territoires (shop 'In) confiée après consultation auprès d'un prestataire en vue de :

- Dresser le panorama de la résilience commerciale théorique et donc du risque à anticiper
- Observer attentivement les conditions économiques de la séquence de reprise des activités commerciales par typologie d'activités
- Apporter conseils pour permettre de prioriser efficacement la politique de relance et d'investissement.
- Constituer un tableau de bord dynamique pour piloter les impacts de la crise sur plusieurs mois, croisant des données actives (chiffre d'affaire et data de fréquentation) et de mesures qualitatives.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Délibère :

Article 1 : Approuve la conduite d'une étude destinée à l'appréciation objective des impacts de la crise sur l'appareil commercial des territoires Petites villes de demain.

Article 2 : Sollicite l'aide financière de la Banque des Territoires dans le cadre de son plan de relance du commerce de proximité pour les petites villes de demain, et plus précisément le financement de l'étude par le dispositif « Ingénierie – Impact de la crise sur l'appareil commerciale des territoires (shop'In) »

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier ;

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.